



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 8610

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'impact non incitatif des droits à paiement unique. En effet, aujourd'hui, que les terres soit cultivées ou non, une somme de 300 euros d'aides directes est versée pour chaque hectare par l'Union européenne (droit à paiement unique). Il semble donc que l'intérêt logique des agriculteurs pourrait être de ne pas cultiver plus, mais de gagner plus. La France s'orientant désormais dans une politique d'abandon de la jachère, ce système qui a pu être efficace se révèle contre-productif : pour certaines terres, difficiles et coûteuses à exploiter, les exploitants peuvent être tentés de ne pas les mettre en production faute de rentabilité. Il souhaiterait donc connaître la position du ministère en la matière.

Texte de la réponse

Le découplage des aides mis en oeuvre dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune de 2003 répond à une nécessité au regard des négociations commerciales multilatérales conduites à l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi à une volonté de redonner aux marchés tout leur rôle directeur, en supprimant les orientations de production artificielles liées aux aides directes. Toutefois, dans certains secteurs stratégiques, notamment d'un point de vue territorial, la France a fait le choix de maintenir un lien à la production au travers du maintien d'aides totalement ou partiellement couplées. La suppression de la jachère décidée à ce jour pour la seule campagne 2008 répond au nouveau contexte de tension sur le marché des matières premières agricoles. L'évolution des cours mondiaux semble écarter tout risque de déprise agricole.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8610

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6427

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8008